



Groupe des activités diverses



Comité économique et social européen

Conférence du Groupe des Activités Diverses du Comité économique et social européen (CESE),
Bruxelles, le 10 juin 2014

ET SI ON PARLAIT DU BONHEUR:

Au-delà du PIB

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Le 10 juin 2014, les membres du Groupe des Activités Diverses du Comité économique et social européen (CESE) ont rencontré des représentants des institutions européennes, du monde universitaire, de la société civile européenne et des médias pour débattre des indicateurs de bien-être et de progrès sociétal dans un contexte de transition vers un modèle alternatif de développement. Les participants ont rappelé que la cohésion sociale et économique, ainsi que le développement durable constituent des objectifs fondamentaux de l'UE, et que l'Article 3 du Traité de Lisbonne stipule que "L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples"¹. Les participants ont aussi rappelé que la stratégie Europe 2020 fixe des objectifs en matière de changement climatique, d'énergie et de questions sociales et que la Commission de statistique des Nations unies (UNSC) a été invitée, lors du Sommet de Rio + 20 de 2012, à créer des indicateurs globaux de mesure du progrès au-delà du PIB. Sur la base de ces discussions et des travaux menés par le CESE à ce jour, le projet de conclusions principales suivant a été élaboré et distribué aux participants et sera transmis aux Institutions européennes:

Mesurer les progrès sociétaux du 21^e siècle: saisir l'occasion pour créer un nouveau paradigme de développement

- soulignent que le PIB est un instrument majeur de mesure comparative de l'activité macro-économique, mais constate qu'il **ne permet pas, à lui seul, de mesurer pleinement la croissance sociétale et le progrès**, compte tenu, en particulier, des défis mondiaux interdépendants qui se posent en ce 21^e siècle;
- insistent sur le fait que l'investissement dans la cohésion sociale, le développement durable, le capital humain et la qualité de vie seront **essentiels pour générer et stimuler l'emploi, les richesses et une croissance soutenable** à l'avenir;
- considèrent qu'il est impératif, dans ce contexte, de **passer d'un système de mesure "orienté sur la production"** à un système fondé sur le revenu disponible des ménages, qui est mesurable financièrement. En parallèle, des indicateurs au-delà du PIB doivent être mesurés, par exemple, la qualité de vie, la durabilité environnementale, la cohésion sociale, la santé et le bien-être des générations actuelles et futures;

¹ Veuillez voir le texte complet de l'Article 3 du Traité de Lisbonne dans l'Annexe I de ces conclusions

- estiment qu'il est également nécessaire d'inclure davantage de **mesures et d'indicateurs qualitatifs** qui analysent l'**impact de mesures spécifiques sur la société, les familles et les individus**, plutôt que de traduire uniquement les résultats;
- soulignent que la seule mesure du PIB ne permet pas d'indiquer si le développement économique est durable, ni **de savoir quelle est la répartition des bénéfices économiques dans la société**;
- notent que si l'on avait davantage mis l'accent sur une approche intégrée du progrès et du développement avant la **crise économique et financière**, les effets socio-économiques négatifs de la crise auraient pu être atténués. Dans ce contexte, la crise a mis sur le devant de la scène la **nécessité de changer de paradigme de progrès sociétal et de modèle de développement global**;
- déplorent, malgré les progrès accomplis dans le développement d'indicateurs au-delà du PIB, que l'on n'ait pas saisi les occasions offertes par la crise et qu'il n'y ait pas **suffisamment de volonté politique et d'action coordonnée** afin de pouvoir utiliser ces indicateurs dans l'analyse et dans la formulation des politiques;
- demandent aux autorités politiques et à tous les acteurs concernés de prendre des mesures urgentes pour **mettre en œuvre rapidement les recommandations du rapport Stiglitz de 2009**;
- soulignent que les indicateurs au-delà du PIB soient non seulement des instruments de contrôle et de mesure, mais qu'ils **inspirent la conception des politiques, ils améliorent la communication et encouragent la fixation des objectifs**. Surtout, ils devraient encourager des approches globales et intégrées à la formulation des politiques.

Améliorer la démocratie grâce à des indicateurs originaux: la contribution de statistiques fiables et de la société civile

- notent qu'en raison d'une sensibilisation croissante à l'importance des indicateurs au-delà du PIB, la question a été placée à l'ordre du jour politique en tant qu'**instrument de promotion de la démocratie** qui devrait permettre aux citoyens de faire des choix informés, rationnels et démocratiques et de **rapprocher les politiques de l'UE à des préoccupations des citoyens**;
- estiment que les citoyens devraient, à cet égard, être associés à la sélection des priorités politiques et de l'information à réexaminer, ainsi qu'au **suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports sur les nouveaux indicateurs**. Ils devraient aussi être associés à l'identification de nouvelles politiques intégrées;
- demandent la **création d'alliances stratégiques** aux niveaux national et international entre acteurs stratégiques, pour encourager le consensus et la sensibilisation de l'importance des indicateurs au-delà du PIB et pour faire avancer ces questions;
- soulignent néanmoins que l'association massive d'acteurs multiples pose la question de savoir **comment réinventer le système démocratique et comment le gérer** pour éviter les risques de paralysie politique;
- soulignent qu'il conviendrait d'échanger des méthodologies et des meilleures pratiques avec les entreprises de l'économie sociale, ces dernières ayant développé des **méthodes pour mesurer l'impact social** qui regroupent des mesures qualitatives et quantitatives et tiennent dès lors compte du bien-être et du bonheur;

- demandent que des **statistiques officielles indépendantes, de qualité et comparables au plan international** soient produites pour mesurer le progrès économique, social et environnemental des sociétés. Il conviendrait de s'efforcer d'élaborer un tableau de bord restreint qui reflète les multiples dimensions de la qualité de vie;
- recommandent qu'**Eurostat renforce son rôle** dans la collecte et la diffusion de statistiques nationales et régionales dans les États membres de l'UE, notamment en ce qui concerne la qualité de vie et les questions de durabilité.

Relever les défis et promouvoir le nouveau modèle de développement: la voie à suivre

- soulignent qu'il conviendrait de saisir toutes les occasions pour **accroître la visibilité, stimuler la coopération internationale** et faire des progrès concrets sur l'utilisation des indicateurs au-delà du PIB;
- soulignent qu'il serait nécessaire, au niveau européen, **d'ancrer la croissance sur les objectifs de la stratégie Europe 2020** et demandent que **la stratégie Europe 2020 révisée intègre des indicateurs au-delà du PIB**;
- premièrement, réclament qu'un **grand débat public** soit organisé sur comment réviser la **Stratégie UE2020**. Deuxièmement, parallèlement à l'intervention sur l'Etat de Union en 2015 par le Président de l'UE, il devrait y avoir une **déclaration sur les priorités de l'UE par la société civile et les citoyens**, qui résulterait d'un processus participatif plus large de consultation basé sur l'Article 11 du TFUE. Troisièmement, les nouvelles Institutions européennes devraient **évaluer l'impact des politiques de l'UE sur la qualité de vie des européens**;
- se félicitent de ce que **l'examen annuel de la croissance de 2014** invite les États membres à inclure des objectifs à plus long terme, notamment en ce qui concerne le changement climatique, et se félicite de l'inclusion d'indicateurs au-delà du PIB dans les **rapports annuels sur la cohésion de l'UE**;
- insistent sur le fait qu'il conviendrait **d'inclure dans l'examen annuel de la croissance et le semestre européen** des indicateurs au-delà du PIB et une approche qui tienne compte de la durabilité, de la croissance, de l'innovation et du capital social et humain;
- regrettent les faibles progrès accomplis pour élaborer un **tableau de bord du développement durable** au niveau de l'UE, mais se félicitent des progrès partiels accomplis pour étendre les **comptes nationaux et européens aux questions environnementales** et demandent un engagement renouvelé pour les étendre aux aspects sociaux;
- demandent que des efforts supplémentaires soient consentis, au plan international, pour mettre en œuvre les conclusions du **sommet Rio + 20** et que des indicateurs de niveau mondial au-delà du PIB soient développés par la Commission de statistique des Nations unies (UNSC);
- insistent pour que **la révision des Objectifs du millénaire pour le développement en 2015** conduise à l'inclusion d'indicateurs mesurables au-delà du PIB dans la nouvelle stratégie globale de développement pour l'après-2015;
- soulignent la nécessité de **garantir la cohérence entre les objectifs de développement durable des Nations unies pour l'après-2015** (les futurs ODD) et la **stratégie européenne de développement durable**. À cette fin, ils recommandent que la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 s'aligne sur les objectifs de développement durable internationaux pour l'après-2015;

- relèvent que pour garantir l'efficacité d'un nouveau modèle de développement et de mesure du progrès, il convient de fournir des efforts soutenus pour **améliorer nettement l'actualité des données environnementales et sociales**, souvent dépassées en comparaison de celles relatives aux données macro-économiques;
- prennent note des défis auxquels sont confrontées les autorités nationales et européennes dans la gestion des données au-delà du PIB, y compris la nécessité de traiter et de résumer de grandes quantités d'information et les **difficultés rencontrées pour sensibiliser les citoyens et communiquer avec eux efficacement**;
- soulignent que d'importants efforts supplémentaires sont nécessaires pour lier les nouveaux indicateurs de progrès social aux **instruments actuels d'évaluation des stratégies** et aux estimations actuelles de viabilité à long terme.

ANNEX I

Article 3

(ex-article 2 TUE)

Versions Consolidées du Traité sur l'UE et du Traité sur le Fonctionnement de l'UE

1. L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples.
2. L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène.
3. L'Union établit un marché intérieur. Elle oeuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique. Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres. Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen.
4. L'Union établit une union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro.
5. Dans ses relations avec le reste du monde, l'Union affirme et promeut ses valeurs et ses intérêts et contribue à la protection de ses citoyens. Elle contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, au commerce libre et équitable, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de l'homme, en particulier ceux de l'enfant, ainsi qu'au strict respect et au développement du droit international, notamment au respect des principes de la charte des Nations unies.
6. L'Union poursuit ses objectifs par des moyens appropriés, en fonction des compétences qui lui sont attribuées dans les traités.